

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Si une partie de ce rapport est mensonger, la commission régionale de contrôle interdit le médecin d'exercice. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président de la Société Française des Soins Palliatifs, le professeur Sicard, rappelle dans une interview de 2012 au journal Le Monde que « Donner la mort ne relève pas de la médecine ». Si par ailleurs, le rapport était tronqué, la confiance fondamentale des patients et de leur proche à l'endroit de ce médecin serait nulle.